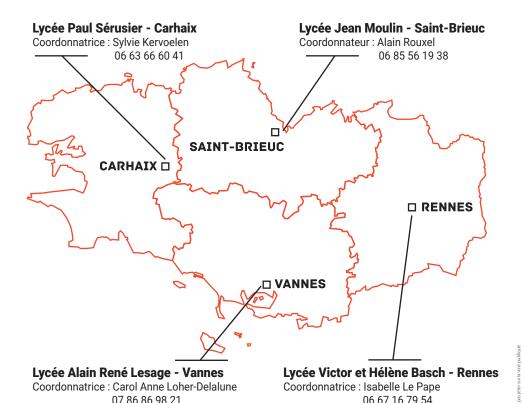
## 12 séquences de formation de fin novembre 2020 à fin avril 2021

Une soutenance devant un jury de professionnels et d'enseignants en avril 2021

4 sites de formation en Bretagne

15 places par établissement



Pour plus d'informations : DAFPIC, 02 99 25 11 60 ce.dafpic@ac-rennes.fr

Valérie Botrel valerie.botrel@ac-rennes.fr 06 81 73 07 59



Liberté Égalité Fraternité

## Vous êtes

en terminale ou en BTS/FCIL/DNMADE

Vous avez

une idée de création d'entreprise



## Complétez votre formation

**Echangez avec des professionnels** 

Découvrez le parcours du créateur! avec la

## MENTION RÉGIONALE CRÉATION D'ENTREPRISE

#### 12 demi-journées

pour construire votre projet avec l'aide de professeurs et de professionnels. (hors temps scolaire)

#### Formation gratuite

proposée par la région académique Bretagne en partenariat avec de nombreux acteurs de l'économie régionale.

#### Une attestation de formation

signée par le recteur vous sera remise en fin d'année.

avec le soutien de











## LA FORMATION

#### **LES OBJECTIFS**

- · Développer l'esprit d'entreprendre.
- Travailler en autonomie, prendre des initiatives.
- Acquérir une connaissance de la vie économique.
- Formaliser un projet de création ou reprise d'entreprise.

#### LES ENSEIGNEMENTS

- Panorama et enjeux de la création ou de la reprise d'entreprise.
- Le créateur : bien se connaître pour mieux réussir.
- Une approche mercatique : les marchés, la demande, la clientèle, la concurrence.
- Ce qu'il faut savoir sur le plan juridique : structure juridique, l'enseigne, les interventions, la responsabilité...
- Ce qu'il faut savoir sur le plan social : les formalités administratives, la législation sociale.
- · Les notions comptables et l'approche fiscale.
- La gestion financière de l'entreprise : apprécier les besoins de financements initiaux, trouver des fonds, faire vivre l'entreprise.



Ouverts sur le monde économique, les étudiants appréhendent les étapes de la création ou de la reprise d'entreprise. Travaillant en autonomie, ils expriment leur créativité, apprennent à formaliser leurs idées, organisent leurs démarches et argumentent leur choix.

Les futurs chefs d'entreprise entrent en relation avec différents interlocuteurs et tissent un réseau avec ceux qui constitueront leurs partenaires extérieurs de demain : responsables d'entreprises, associations, banques, collectivités locales, organisations professionnelles, etc...

"Oser s'aventurer", "s'affirmer", "garder un cap", "savoir se fixer des objectifs", "changer de regard sur le chef d'entreprise", "s'ouvrir des opportunités"... "Mais aussi mieux comprendre les cours!",

voilà comment les étudiants résument ce que leur a apporté la MRCE.

#### LE DÉROULEMENT

12 demi-journées, de novembre à avril, hors temps scolaire. Des enseignements concrets, assurés en coanimation par :

- un enseignant d'économie, de gestion, de droit...
- un intervenant professionnel, dirigeant ou cadre d'entreprise, membre d'une chambre consulaire, banquier, expert-comptable, juriste...
- du tutorat proposé par les enseignants en inter-séances.

#### LE DOSSIER DE RESTITUTION DU PROJET

Chaque participant élabore un dossier de présentation de son projet, avec l'aide de ses professeurs et des intervenants. Il bénéficie d'aides à la formalisation et de conseils pratiques.

#### Contenus:

- · Présentation et argumentation de son idée.
- Positionnement du projet dans son environnement dont analyse du marché.
- Plan d'actions pour mise en œuvre du projet.
- Financements et projection de l'activité.

#### LA SOUTENANCE

- Prestation orale devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.
- Remise d'une attestation d'obtention de la MRCE signée par le recteur de l'académie de Rennes.

### **POUR CANDIDATER**

Il suffit d'être inscrit en terminale toutes séries : professionnelle, technologique et générale, en BTS. FCIL ou DNMADE.

être intéressé par la démarche entrepreneuriale ou avoir une idée de projet.

 Inscrivez-vous en ligne et complétez le questionnaire sur le site académique

# Accédez au site

#### www.ac-rennes/ree

rubrique

- > développer son sens de l'engagement et de l'initiative
- > mention régionale création d'entreprise

avant le 12 novembre 2020

Un jury sélectionnera les dossiers pour l'ensemble de l'académie.







